



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 06 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 31 janvier 2025
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de publication : 12 février 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Grégory RENDE, M. Julien RELAUX, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Grégory RENDE a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Alexis ARRAS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : SIVU DES CHÊNAIES DE L'ADOUR : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

VU l'adhésion de la ville de Dax au SIVU des Chênaies du bassin de l'Adour, depuis le 04 juin 2020,

VU le rapport d'activité 2023 transmis par le SIVU des Chênaies du bassin de l'Adour à la ville de Dax,

VU l'avis favorable de la commission POPULATION ENVIRONNEMENT du 29 janvier 2025.

CONSIDÉRANT que la structure demeure un outil efficace au service de la ville de Dax, tant sur le point technique que financier,

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la conservation de nos espaces forestiers fragilisés par le dérèglement climatique.

SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du SIVU des Chênaies du bassin de l'Adour de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



SIVU des CHENAIES de l'Adour



Une Histoire d'Hommes...au service de l'Arbre

...depuis + 40 Ans !

RAPPORT d'ACTIVITE 2023





EDITO - MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur le Maire,
Madame la Déléguée,
Monsieur le Délégué,

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVU des CHENAIES de l'Adour doit rendre compte des activités du syndicat. En plus de tous les documents fournis lors des Assemblées Générales (Document d'Orientations Budgétaires, Notes de synthèse, rapport sur le Compte Financier Unique, Note synthétique sur le Budget Primitif...) un rapport d'activité annuel doit être établi et transmis aux Maires des communes adhérentes pour information des Conseillers Municipaux.

Ce document traitera l'activité de l'année 2023 et vous y trouvez en particulier l'ensemble des données liées à la participation des communes adhérentes au fonctionnement du Syndicat ainsi que le bilan des travaux sylvicoles programmés en 2023.

Quelques points que je souhaite mettre en exergue :

Après le renouvellement du comité syndical en 2020, les élus représentant les communes témoignent à chacune de nos réunions d'un réel intérêt vis-à-vis du fonctionnement de notre structure.

Je tiens à souligner le caractère constructif de nos échanges où l'on constate que chaque délégué(e) est conscient(e) des enjeux liés à la conservation de nos espaces forestiers aujourd'hui fragilisés par le dérèglement climatique.

Précisons que notre structure demeure un outil efficace au service des communes adhérentes tant sur le point technique que financier (appel d'offres ouvert qui apporte des prix avantageux).

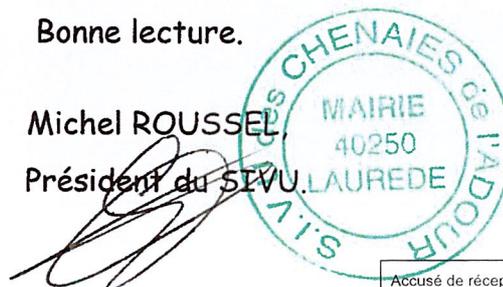
Certes, sa gestion est de nature très complexe mais nous arrivons néanmoins à aller de l'avant et à concilier les attentes des entreprises.

Une Grande Histoire d'Hommes pour le bienfait des Arbres !

Bon vent forestier !

Bonne lecture.

Michel ROUSSEL
Président du SIVU





RAPPEL de l'ESSENTIEL

Comme le stipule les statuts, le syndicat a pour objet la mise en valeur forestière :

- ▶ Etudes ou travaux de boisement, reboisement, équipement, entretien et autres travaux des territoires communaux relevant du régime forestier, du bassin de l'Adour et de ses affluents (Louts, Luy, ...) dans le département des Landes.

L'Office National des Forêts proposera, chaque année, les programmes de travaux à mettre en œuvre en application du Code Forestier.

COMMUNES MEMBRES

Aujourd'hui, 46 communes allant de Toulouzette à Saint-Martin de Seignanx (vallée alluviale de l'Adour) constituent le SIVU des CHENAIES qui de ce fait gère près de 3 500 Ha.

BASTENNES	LAUREDE	POYANNE
BELUS	LOUER	PRECHACQ les Bains
CANDRESSE	LOURQUEN	RIVIERE-SAAS & GOURBY
CAUNEILLE	MEES	SAINT-AUBIN
CASSEN	MIMBASTE	SAINT-GEOURS-d'AURIBAT
CASTELNAU-Chalosse	MOUSCARDES	SAINT-JEAN de LIER
CLERMONT	MUGRON	SAINT-MARTIN de SEIGNANX
DAX	NARROSSE	SAINT-VINCENT de PAUL
DONZACQ	NERBIS	SAUGNAC & CAMBRAN
GAMARDE les Bains	NOUSSE	SEYRESSE
GOOS	OEYRELUY	SORT en Chalosse
GOUSSE	ONARD	TERCIS les Bains
HEUGAS	POMAREZ	TETHIEU
HINX	PONTONX sur l'Adour	TOULOUZETTE
LAHOSSE	POUILLON	VICQ d'AURIBAT
		YZOSSE

ADMINISTRATION du SIVU

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de LAUREDE.

Il est constitué pour une durée illimitée. Ce regroupement est un exemple quasiment unique de coopération intercommunale en matière forestière dans toute la France.

Les Assemblées Générales et les diverses réunions se tiennent au siège du SIVU. Ces séances constituent une remarquable tribune pour aborder tous les sujets qui intéressent la forêt (communications de personnalités diverses, certification PEFC, intervention du Pôle Agriculture et Forêt du Conseil Départemental des Landes...).

Le Comité Syndical : il est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Toutes les communes sont représentées au sein du comité par un **délégué titulaire** (depuis juillet 2020) ; chaque titulaire a un **suppléant**.



Le mandat de délégué au sein du comité syndical expire en même temps que le mandat du titre duquel les délégués ont été désignés.

Le comité syndical est chargé d'administrer et de gérer le syndicat. Toute attribution ne relevant pas spécifiquement des pouvoirs du Président est de la compétence du comité syndical.

Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative de son président.

Le comité syndical peut associer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Dates des AG en 2023 :

- 17 mars / 06 avril / 30 novembre.

Rôle du Président : il exerce le pouvoir exécutif. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, un Vice-Président peut le remplacer. Il peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Le Président convoque les réunions du comité et du bureau ; il dirige les débats et contrôle les votes.

Il est chargé de l'administration du syndicat et notamment :

- de conserver et d'animer le patrimoine syndical, ainsi que d'accomplir tous actes conservatoires de ces droits.
- d'ordonnancer les dépenses et d'exécuter les recettes.
- de préparer et de proposer le budget.
- de conclure les marchés et contrats dans les formes prévues par les lois et règlements.
- de représenter le Syndicat en toutes circonstances, partout où il est nécessaire et notamment auprès de l'Office National des Forêts, des administrations publiques et privées, des organismes sociaux et des tribunaux.

Comptable du syndicat :

Les fonctions de comptable public sont assurées par le Service de Gestion Comptable de Saint-Sever (Trésorerie).

Assistance Technique à Donneur d'Ordre :

Une convention d'ATDO est signée annuellement avec l'ONF chargé d'encadrer les travaux sylvicoles à réaliser dans les diverses forêts communales. Les prestations suivantes sont listées dans le contrat :

- Etude du projet, assistance à la passation des contrats, direction de l'exécution du marché et assistance à la réception.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Le SIVU est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre.

Les charges de Fonctionnement sont réparties annuellement entre les communes adhérentes de la manière suivante :

- ▶ 60 % des charges au prorata des surfaces à objectif chêne telles qu'elles figurent dans les aménagements forestiers de chaque forêt communale.



- **40 %** des charges au prorata du montant total des travaux réalisés dans le cadre du SIVU pour chacune des communes au cours des cinq dernières années.

Les charges d'Investissement : la participation des communes aux dépenses d'investissement du syndicat est déterminée par dossier au prorata de la valeur des travaux réalisés sur les parcelles forestières de chaque commune.

PERSONNEL

L'effectif du SIVU au **31 décembre 2023** compte **UN** seul agent dans le groupe Administration. L'agent titulaire de catégorie B - grade Rédacteur Principal de 1^o classe - effectue un temps de travail de **11 H 00** par semaine et assure toute la gestion du syndicat (CFU, Budget, Paye, Comptabilité, Secrétariat, Marchés Publics, Voyage d'Etude annuel...).

Organigramme :



Personnel d'encadrement de l'ONF : Les techniciens forestiers sont salariés de l'ONF.

NOM - Prénom Résidence Administrative	SIVU Chênaies Surfaces à gérer	Communes d'intervention
ARRIEUSSECQ Frédéric Responsable UT de Hinx		Correspondant du SIVU des CHENAIES de l'Adour
Poste vacant Saint-Vincent de Paul	1 261,92 Ha	Saint-Geours d'Auribat / Saint-Jean-de-Lier Saint-Vincent de Paul / Vicq d'Auribat
PIALLE Marylou Saint-Vincent de Tyrosse	60,63 Ha	Saint-Martin de Seignanx
LATAILLADE Hervé Cagnotte	768,65 Ha	Bélus / Cauneille / Dax / Heugas / Mimbaste / Narrosse / Oeyreluy / Pouillon / Saugnac / Seyresse / Tercis.
RAYNAUD Damien Hinx	872,90 Ha	Bastennes / Candresse / Castelnau / Clermont Donzacq / Gamarde / Goos / Hinx / Lahosse / Louer / Lourquen / Nousse / Pomarez / Sort / Yzosse.
VELLE Laurent Bégaar	110,07 Ha	Mugron / Nerbis / Onard / Saint-Aubin / Toulouzette.
LABEYRIE Rémi Pontonx sur l'Adour	1 685,50 Ha	Cassen / Gousse / Laurède / Pontonx / Poyanne Préchacq / Téthieu.
GOULET Arnaud Mées	1 208,27 Ha	Mees / Rivière.



L'ECOLE de la FORÊT

L'Education à l'Environnement : depuis 40 ans le SIVU a œuvré dans les forêts communales et tous les efforts consentis ont permis de produire de belles chênaies représentant un grand patrimoine à faire découvrir aux enfants. L'objectif pour le SIVU est de sensibiliser les élèves du primaire au travers de l'éducation au développement durable, les éveiller à la richesse des forêts ainsi qu'à la place de l'Homme dans la gestion durable de ces espaces naturels. Donc le projet « **L'Ecole de la Forêt** » est né et a déjà conquis plusieurs classes (CE1 - CE2 - CM1 - CM2) et il faut continuer à le faire vivre avec les différents partenaires.

VOYAGE D'ETUDE ANNUEL

Chaque année un voyage d'étude est proposé aux délégués afin de découvrir d'autres contrées françaises avec leurs problématiques forestières. Le thème principal est le chêne afin de dynamiser la gestion forestière et de définir les outils à mettre en place face aux aléas climatiques mais d'autres sylvicultures sont étudiées avec les techniciens ONF de l'UT extérieure.

Par la même occasion, ces sorties exposent une vraie vitrine de présentation des chênaies du si des Landes, dispensée sur tout le territoire français en dévoilant toutes les richesses de ce massif feuillu mais aussi les caractéristiques du morcellement et de la sous-exploitation de la forêt. De nombreuses écoles forestières françaises et étrangères visitent nos forêts et font que le SIVU est très connu dans le milieu forestier.



PARTIE BUDGETAIRE - FINANCES

Le SIVU en quelques chiffres

A ce jour, 2 700 Ha ont été reconstituées dans le cadre de la gestion normale des forêts des communes adhérentes, près de 900 Ha de chênaies plantées. Le Conseil Départemental des Landes a pris le relais pour devenir le partenaire principal du syndicat et une aide financière de 60 000 € est attribuée chaque année. La base de financement est fixée à hauteur de 30 % sur les travaux suivants dont le montant global annuel est en moyenne autour de 400 000 € HT :

1. **Plantation après échec de la régénération naturelle**
2. **Suivi des plantations**
3. **Acquisition et entretien de la régénération naturelle.**

Vu le nombre croissant de communes adhérentes, le taux de subvention actuel représente seulement 18 % du total des travaux aidés ou 20 % du marché principal plus plants.

Tous les travaux mis en œuvre par le SIVU sont destinés à assurer le renouvellement des peuplements de chêne. En forêt alluviale l'essence dominante est le **chêne pédonculé** car elle supporte les périodes d'inondation. Il convient de conserver une adaptation génétique en régénérant à partir des glands produits par les plus beaux sujets issus d'une sélection tout au long de la vie du peuplement. Plusieurs essais de diversification ont été tentés : le frêne, le chêne rouge d'Amérique, le tulipier de Virginie, le cyprès chauve...

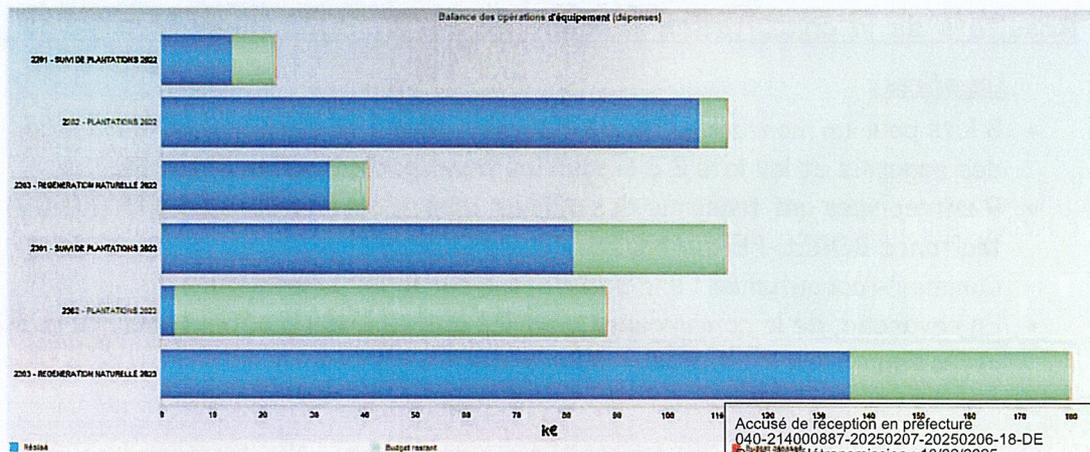
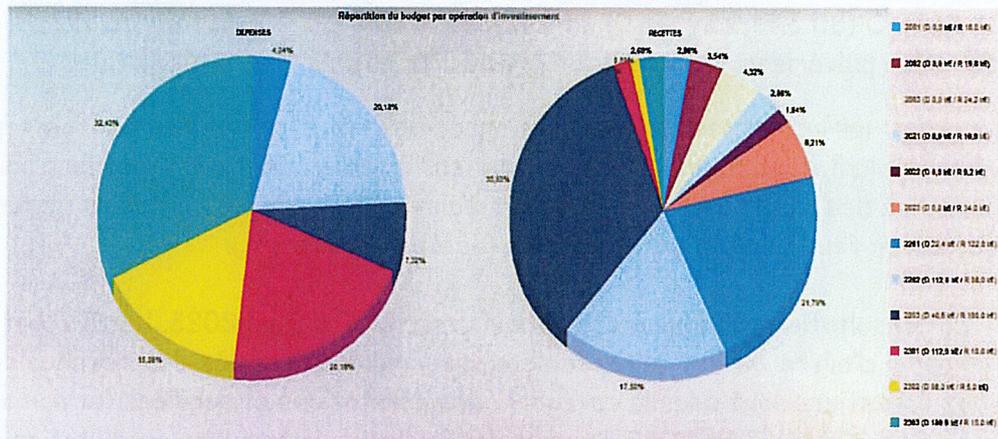
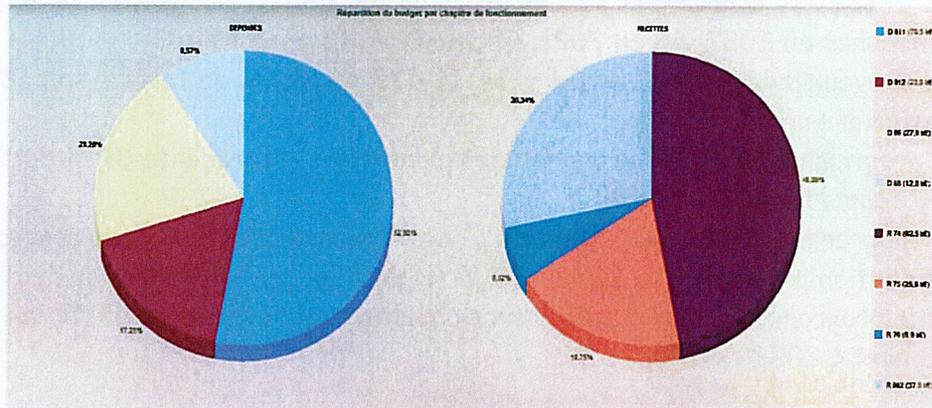


Le syndicat propose aux communes qui le souhaitent et qui disposent des matériels nécessaires, la réalisation par elles-mêmes de tout ou partie des travaux précités et prévus dans le programme de travaux annuels validés par le Comité Syndical : il s'agit de la régie communale.

En 2023, les communes de Mées, Pontonx-sur-l'Adour et Téthieu sont concernées pour un total global de travaux de 13 343,85 €.

Les Finances (présentation simplifiée)

Budget 2023 : comptabilité M57





Les Programmes de Travaux Sylvicoles en cours

Bilan 2023 :

Le prévisionnel avant consultation en quelques chiffres :

► **Montant total TTC de 305 817,97 €**

- le marché principal (lots 1 à 8, dont 7 de travaux d'entretien et un lot de regarnis) représentera **233 849,88 € TTC, soit 76 %**
- **41 communes** concernées sur les 46 que compte le SIVU. (à titre de comparaison, il y avait 41 communes en 2022, 43 en 2021, 45 en 2020, 43 en 2019).
- les travaux sylvicoles couvrent **près de 479 hectares** de forêts, soit 18% de la surface chêne des communes du SIVU.
- le programme **SIVU 1** (entretien des plantations) représente **37 %** du total, en augmentation par rapport à 2022 : **22 %**.
- le programme **SIVU 2** (travaux de plantation) représente **4 %** du programme - en nette diminution par rapport à 2022 : **38 %** (logique puisqu'il n'y a pas eu de plantations).
- et le programme **SIVU 3** (régénération naturelle) représente **59 %**, en augmentation par rapport à 2022 : **40 %**.

À cela s'ajoutent divers travaux et dépenses hors marché principal de consultation, à savoir la régie communale (14 785,90 € TTC), la fourniture de piquets et de protections gibier (3 182,40 € TTC), l'ATDO (35 344,95 € TTC), la publicité (1 620 € TTC), le N+1 (16 192,44 € TTC), la consultation pulvérisation TRICO (842,40 € TTC).

Remarques : les entretiens de première année doivent être réalisés par l'entreprise qui a réalisé les travaux de plantation. En effet, ces entretiens interviennent avant octobre pour réduire la concurrence des plants installés en début d'année alors que les contrôles (garantie de reprise) sont effectués en fin de saison de végétation (octobre-novembre).

La consultation publique a été conduite sur avril et mai 2023. Le SIVU et l'ONF ont dû passer par un appel d'offre ouvert européen conformément aux règles des marchés publics. En effet, nos travaux forestiers sont dans la catégorie des prestations et services (et non en travaux) et le seuil était de 215 000 € HT en 2023. De plus, la législation impose une consultation dématérialisée et une publicité au JOUE et au BOAMP.

Résultats de la consultation publique du 21/06/2023 (marché principal : 8 lots) :

Les offres :

- 8 lots pour un montant estimé à 233 849,88 € TTC (212 590,80 € HT), dont le lot 1 concernant des regarnis et les lots 2 à 8 pour les travaux d'entretien RN et PL.
- 9 entreprises ont transmis des offres, dont trois nouvelles : SATF (FR-09) et la co-traitance BOREL-FERNANDES, ARCI FOREST.
- Comme à l'accoutumée : une seule offre sur le lot 1 (Erlaitz).
- En revanche, de la concurrence pour les autres lots : 6 offres pour les lots 2, 3, 6, 8 ; 5 offres sur le lot 7 ; 4 offres sur les lots 4 et 5.



Attribution des lots :

Les lots ont été attribués au 1er choix après application des critères.

- le poids économique est toujours prépondérant.
- la note technique a permis à AFB de remporter le lot 3.
- SATF n'a pas remporté de lot à cause de ses coûts élevés.
- Lizelan, pour une fois, n'a rien remporté en tant que titulaire. Il reste en co-traitance avec Erlaitz et Arci-Forest.
- Douet et Bois de Gascogne ne remportent aucun lot.

Les résultats financiers :

- montant de l'offre la moins disante lots 1 à 8 : 197 617,60 € HT (- 7,04 % par rapport à l'estimation).
- montant de l'offre proposée à la CAO lots 1 à 8, après application des règles du marché : 198 660,80 HT (-6,55 % par rapport à l'estimation).

La ventilation par lots et par programme :

Suite à la CAO, le marché 2023 a été recalculé et le tableau ci-après présente la répartition des dépenses du marché :

Lots	Entreprise	Montant HT prévisionnel	Montant TTC prévisionnel	Montant HT après CAO	Montant TTC après CAO
1	ERLAITZ	8038	8 841,80 €	7 122,00 €	7 834,20 €
2	BOREL	22359	24 594,90 €	21 880,40 €	24 068,44 €
3	ALLIANCE FB	16795,1	18 474,61 €	16 768,80 €	18 445,68 €
4	AGUINAGALDE	33795,3	37 174,83 €	32 563,48 €	35 819,83 €
5	ARCI FOREST	39807	43 787,70 €	38 642,02 €	42 506,22 €
6	AGUINAGALDE	26033,1	28 636,41 €	22 945,30 €	25 239,83 €
7	ARCI FOREST	26971,4	29 668,54 €	26 938,30 €	29 632,13 €
8	AGUINAGALDE	38791,9	42 671,09 €	31 800,50 €	34 980,55 €
Sous Total		212 590,80 €	233 849,88 €	198 660,80 €	218 526,88 €
ATDO	ONF	29454,13	35 344,95 €	29 454,13 €	35 344,95 €
N+ 1	LIZELAN/ERLAITZ	14720,4	16 192,44 €	14 522,50 €	15 974,75 €
PROTECTION	PLANFOR	2652	3 182,40 €	2 155,00 €	2 586,00 €
PUBLICITE	BOAMP	1350	1 620,00 €	990,00 €	1 188,00 €
TRICO	BOIS DE GASCOGNE	702	842,40 €	624,00 €	686,40 €
REGIE COMM	COMMUNES	14785,9	14 785,90 €	13 343,85 €	13 343,85 €
Total		276 255,23 €	305 817,97 €	259 750,28 €	287 650,83 €

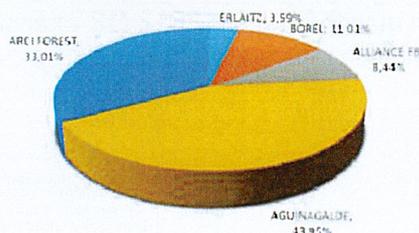


Notons que Erlaitz montre une différence de - 11,4 % par rapport à l'estimation.

Les prix d'Aguinagalde (- 12 et - 18 % sur respectivement les lots 6 et 8) restent toujours nettement inférieurs à l'estimation.

Les entreprises retenues et la répartition des travaux (marché principal) par entreprise :

La répartition des parts de marché (en volume - € HT - d'activité) entre les 5 entreprises est présentée sur le graphique ci-dessous.



Offres retenues - Répartition par Entreprises		
Entreprises	Montants	Pourcentage
ERLAITZ	7 122,00 €	3,59%
BOREL	21 880,40 €	11,01%
ALLIANCE FB	16 768,80 €	8,44%
AGUINAGALDE	87 309,28 €	43,95%
ARCI FOREST	65 580,32 €	33,01%
Totaux	198 660,80 €	100,00%

Accusé de réception en préfecture
040-2140008871986582072025020816-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025



Les entreprises françaises ont obtenu 19 % du marché et le reste est attribué à trois entreprises espagnoles (81 %) :

Erlaitz : lot 1 // Borel : lot 2 // Alliance FB : lot 3 // Aguinagalde : lots 4, 6, 8 //

Arci Forest : lots 5, 7.

L'aide du Département des Landes représente 20 % du total des travaux aidés TTC et 27 % du marché principal TTC. La proportion augmente en 2023 car l'ampleur des travaux est moindre. Cette aide est importante (60 000 €) pour les communes du SIVU et couvre l'équivalent de 2 gros lots de sylviculture !

Analyses techniques et économiques des travaux 2023 (€ TTC)

Comparatif prévisionnel/montants après CAO/réalisé estimé février/réalisé définitif 2023 :

Lots	Entreprise	Montant TTC prévisionnel	Montant TTC après CAO	Montant TTC atterrissement fev 2024
1	ERLAITZ	8 841,80 €	7 834,20 €	7 834,20 €
2	BOREL	24 594,90 €	24 068,44 €	24 068,44 €
3	ALLIANCE FB	18 474,61 €	18 445,68 €	18 445,68 €
4	AGUINAGALDE	37 174,83 €	35 819,83 €	35 819,83 €
5	ARCI FOREST	43 787,70 €	42 506,22 €	42 506,22 €
6	AGUINAGALDE	28 636,41 €	25 239,83 €	25 239,83 €
7	ARCI FOREST	29 668,54 €	29 632,13 €	29 632,13 €
8	AGUINAGALDE	42 671,09 €	34 980,55 €	34 980,55 €
Sous Total		233 849,88 €	218 526,88 €	218 526,88 €
ATDO	ONF	35 344,95 €	35 344,95 €	35 344,95 €
N+1	LIZELAN/ERLAITZ	16 192,44 €	15 974,75 €	15 974,75 €
PROTECTION	PLANFOR	3 182,40 €	2 586,00 €	2 586,00 €
PUBLICITE	BOAMP	1 620,00 €	1 188,00 €	1 188,00 €
TRICO	BOIS DE GASCOGNE	842,40 €	686,40 €	686,40 €
REGIE COMM	COMMUNES	14 785,90 €	13 343,85 €	13 343,85 €
Total		305 817,97 €	287 650,83 €	287 650,83 €

Il est prévu de réaliser la totalité du marché 2023 tel que calculé à l'issue de la CAO.

Constat : un écart de - 6,55 % entre le prévisionnel et le réalisé : - 15 323 € TTC pour les lots 1 à 8, ainsi qu'un écart de - 5,94 % (- 18 167,14 € TTC) entre le prévisionnel et le réalisé portant sur la totalité du marché. Ces écarts sont dus principalement aux prix affichés par l'entreprise Aguinagalde.

Les prix unitaires (HT) des principales opérations :

Au niveau des prix unitaires observés sur ce marché et comparés aux exercices précédents, nous pouvons observer une augmentation des moyennes pour les opérations les plus courantes. Le tableau ci-dessous présente les moyennes par marché depuis 2012 (12 exercices).



Types de travaux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dégagement mécanique de plantation	210.00	181.00	204.30	225.00	217.00	209.00	235.00	208.00	247.00	243.00	219.00	232.00
Dégagement manuel de plantation	218.00	252.00	246.12	280.00	274.00	278.00	289.00	275.00	272.00	291.00	328.00	323.00
Broyage en plein au dessus des semis	290.00	341.00	329.00	390.00	341.00	314.00	343.00	307.00	393.00	381.00	342.00	337.00
Ouverture de cloisonnements sylvicoles	165.00	264.00	300.00	400.00	288.00	176.00	230.00	243.00	299.00	227.00		275.00
Maintenance de cloisonnements sylvicoles	212.00	167.00	182.85	225.00	224.00	219.00	224.00	201.00	163.00	159.00	197.00	222.00
Dégagement manuel de semis	280.00	287.00	316.08	325.00	317.00	310.00	333.00	317.00	375.00	382.00	401.00	405.00

Remarque :

- **Globalement** : stabilisation des prix en 2023, hormis une légère augmentation de la maintenance des cloisonnements sylvicoles.

Les moyennes sur les 3 derniers exercices ont été recalculées (2021-2022-2023), les résultats figurent ci-dessous et sont également en augmentation :

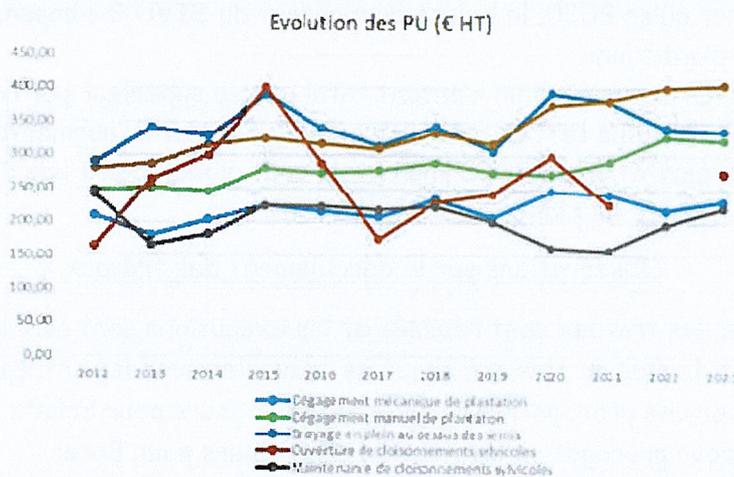
Pour les entretiens des plantations, les prix unitaires obtenus sont les suivants :

- Dégagement mécanique des interlignes : 232 € HT / ha
- Dégagement manuel sur la ligne de plants : 314 € HT / ha

Pour les entretiens des régénérations naturelles :

- Maintenance des cloisonnements sylvicoles : 193 € HT / ha
- Dégagement manuel des semis naturels : 405 € HT / ha

- Même si nous pouvons constater une stabilisation des prix en 2023, il existe une augmentation tendancielle des travaux manuels...



Évolution des programmes de travaux sylvicoles du SIVU depuis 2005

Précisions : les montants figurant ci-dessous sont les montants réalisés jusqu'en 2021 et provisoires pour 2023, même si en principe ils ne varieront pas.

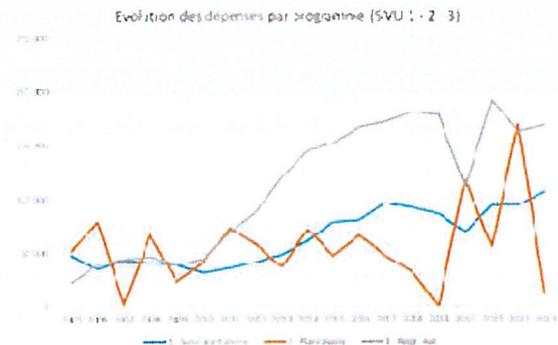
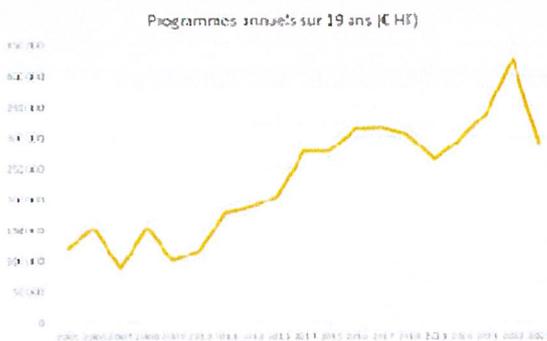
Depuis 2019, l'évolution du coût des travaux est chaotique. Il est observé que les plantations du SIVU dépendent de plus en plus étroitement des glandées locales et des contrats de culture qui en découlent. Sachant que les glandées surviennent en moyenne tous les deux ans, les plantations suivront logiquement le même rythme. Les plantations (SIVU 2) qui étaient stables dans l'ensemble ont été annulées en 2019 faute de plants.



On assiste par la suite en 2020 à un rattrapage du fait des reports des programmes et à une sorte de retour à la normale en 2021. Nette augmentation en 2022 du fait d'un programme de travaux conséquent. Nette chute en 2023 faute de glandée en 2022 pour alimenter des projets de plantation.

Le coût du suivi des plantations (SIVU 1) est quant à lui stable depuis 2017.

Pour ce qui concerne le suivi des régénérations naturelles (SIVU 3), après une augmentation depuis 2010 expliquée largement lors des AG précédentes et liée essentiellement à la tempête Klaus et au vieillissement des chênaies, l'année 2020 a connu une chute du montant alloué pour raison budgétaire. Ces travaux non réalisés ont été pris en compte pour 2021, d'où à nouveau une augmentation des montants. On note cependant une stabilisation en 2022 et 2023.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution du montant global des programmes SIVU (cumul 1, 2 et 3) entre 2005 et 2023. Le point bas en 2019 reflète l'absence de plantations cette année-là et nous pouvons noter qu'en 2020, la baisse du montant du SIVU 3 compense partiellement la hausse du coût des plantations.

En 2021, nous obtenons au final un montant total un peu supérieur par rapport à la période de stabilisation 2015-2020, dû à l'effet rattrapage du SIVU 3 et à l'augmentation de certains travaux. L'effort de plantation en 2022 impacte le coût global, avant une diminution qui était attendue pour 2023, faute de plants et de plantations.

Observations sur le déroulement des travaux :

Dans l'ensemble, les travaux sont réalisés et les exécutions sont correctes, cependant :

- ▶ constat qu'il est de plus en plus compliqué de travailler avec les entreprises espagnoles
- ▶ N+1 : accord pour une prorogation de travaux de 12 jours pour Erlaitz
- ▶ Lot 2 : accord pour prorogation de travaux de 20 jours pour Borel
- ▶ Aguinagalde : des constats de dégâts lors d'entretien de plantation sur 3 parcelles différentes.

CONCLUSION



Ce SIVU fort de ses 46 communes, c'est la réhabilitation d'un formidable patrimoine forestier communal qui bénéficiera à de nombreuses générations. La forêt, sur le plan environnemental, c'est le paysage qui structure nos campagnes mais aussi l'indispensable habitat de nombreuses espèces, source de biodiversité terriblement menacée par les activités humaines.



Sur le plan social, la forêt représente un milieu naturel par excellence où chacun prend l'énergie qui ressource et sur le plan économique reconnaissons l'importance du matériau bois dans la construction, la décoration et la production d'énergie.

Au-delà de tous ces objectifs bien cadrés, le SIVU des Chênaies de l'Adour, exemple quasiment unique de coopération intercommunale en matière forestière, représente un espace privilégié pour l'animation et la promotion des chênaies du sud des Landes.

Rapport d'Activité adopté en assemblée générale le 13 décembre 2024.

A LAUREDE le 19 décembre 2024

Le Président,

Michel ROUSSEL.

